



LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ
ARRIVÉE AU FOYER DU 3^{ÈME}
ENFANT ET DES SUIVANTS

Crédit Mutuel
Epargne Salariale

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

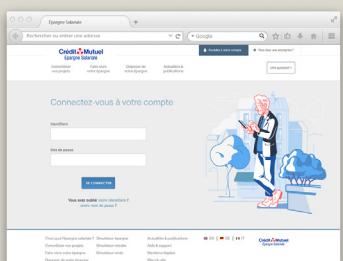
ARRIVÉE AU FOYER DU 3^{ÈME} ENFANT ET DES SUIVANTS PAR NAISSANCE OU ADOPTION



PRATIQUE

Pour un traitement plus rapide et moins coûteux, saisissez votre demande directement via votre espace sécurisé internet. Vous pourrez y télétransmettre vos pièces justificatives.*

L'envoi de vos justificatifs par courrier entraînera une facturation. Veuillez vous référer au guide tarifaire de votre espace sécurisé, rubrique «mes documents».



CONDITIONS ET DATES D'ÉVÉNEMENTS

Ce motif concerne :

- La naissance du troisième enfant et/ou des suivants au sein du foyer du titulaire du compte
- L'adoption d'un troisième enfant et/ou des suivants au sein du foyer du titulaire du compte

Dans le cas d'une naissance, la date d'évènement est :

- La date de naissance de l'enfant

Dans le cas d'une adoption, la date d'évènement est :

- La date de la décision de placement de l'enfant au foyer
- Ou, la date du jugement d'adoption
- Ou, la date de reconnaissance de l'autorité française

La demande de déblocage doit nous parvenir complète **dans les 6 mois** à compter de cette date.

Le fait génératrice invoqué **ne peut faire l'objet que d'une seule demande**. En cas de demande de déblocage partiel, vous ne pourrez donc pas demander un nouveau déblocage pour ce même motif.

La demande de déblocage est validée à compter de la réception de l'intégralité du dossier sous réserve de la recevabilité des pièces justificatives.

ÉVÈNEMENTS EXCLUS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- Si l'épargnant n'a pas au moins 3 enfants à charge (issu ou non d'une précédente union)

*Si vous n'avez pas la possibilité de télétransmettre vos documents, vous pouvez nous faire parvenir votre demande complète et conforme par courrier à l'adresse suivante : Crédit Mutuel Épargne Salariale / 69 814 Tassin La Demi Lune Cedex

EN BREF	FAIT GÉNÉRATEUR	PLANS CONCERNÉS	DÉLAI
	Naissance ou adoption du troisième enfant et/ou des suivants au sein du foyer du titulaire du compte	PEE (PEI, PEG) CCB	6 mois

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

ARRIVÉE AU FOYER DU 3^{ÈME} ENFANT ET DES SUIVANTS PAR NAISSANCE OU ADOPTION

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.

NAISSANCE DU 3^{ÈME} ENFANT OU DES SUIVANTS

- Pièce d'identité recto verso en cours de validité **OU** Permis de conduire recto verso (nouveau format) **OU** Passeport signé en cours de validité



POUR UN COUPLE MARIÉ OU UNE FAMILLE RECOMPOSÉE

- Extrait d'acte de naissance **+** Attestation délivrée par la CAF spécifiant que le couple a au moins 3 enfants à charge. L'attestation doit faire apparaître au moins le nom d'au moins un des deux parents du dernier né
Elle est obligatoire pour les familles recomposées



- Photocopie du livret de famille complet si les enfants sont tous mineurs et issus du même couple

POUR UNE NAISSANCE À L'ÉTRANGER (OU ENFANT FIGURANT SUR UN LIVRET DE FAMILLE ÉTRANGER)

- Extrait d'acte de naissance **+** Attestation de la CAF mentionnant au moins trois enfants à charge

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

ARRIVÉE AU FOYER DU 3^{ÈME} ENFANT ET DES SUIVANTS PAR NAISSANCE OU ADOPTION

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.

ADOPTION DU 3^{ÈME} ENFANT OU DES SUIVANTS

